



SECTIONS DES COTES D'ARMOR

Monsieur le Président,

En toute responsabilité, les sections départementales de Solidaires Finances Publiques, FO-DGFIP et de CGT Finances Publiques ont décidé de boycotter le présent CTL. Notre boycott s'inscrit certes dans l'action menée nationalement par nos organisations afin de dénoncer l'état lamentable du dialogue social avec la direction générale, mais correspond aussi à notre volonté de dénoncer la situation locale.

2016, ce sont 21 nouvelles suppressions d'emplois alors que la situation de tous les services du département est déjà clairement alarmante.

2016, c'est la fermeture de la trésorerie de Lézardrieux.

2016, c'est le transfert du recouvrement d'Etables sur Mer vers le SIP de Saint-Brieuc Ouest.

2016, c'est le transfert du PCE Ouest de Guingamp vers le seul site de Lannion.

2016, c'est aussi l'annonce de réorganisations – PCR/P et pôle départemental d'enregistrement – faites dans la précipitation.

2016 c'est également le grand mécano avec l'annonce dernière de la fusion des SIP et des SIE de Saint-Brieuc pour le 01/01/2017.

Nous ne sommes donc pas si loin que cela du "grand soir" !

Malgré nos revendications, notamment exprimées lors du CTL du 15/10/2015, et alors même que vos projets de réorganisations ne datent pas d'hier, force est de constater qu'aucun effort n'a été entrepris par les directions générale et locale pour apporter réponse, transparence et visibilité aux agents quant à vos projets.

La forte inquiétude des agents, qui seront pourtant très prochainement impactés porte toujours :

- sur les règles de mutation. Alors qu'ils doivent faire des choix personnels, et notamment s'inscrire dans le mouvement national de mutation, une très grande partie des collègues n'a toujours pas été informée de ses droits.

- sur les mesures indemnitaires. Celles-ci n'ont toujours pas été arrêtées à ce jour alors que nous attendons une évolution favorable des conditions d'attribution de la Prime de

Restructuration de Service.

- sur les aménagements des locaux qui sont toujours non définis.

Plus spécifiquement, s'agissant du Pôle départemental enregistrement, les agents s'interrogent quant à :

- l'alignement sur l'indemnitaire SPF.

- la date effective de livraison des applications informatiques toujours en expérimentation mais que vous leur promettez sans honte pour septembre 2016.

- au sort de celles et ceux qui ne suivent pas la mission.

Les agents sont également particulièrement inquiets quand à l'organisation même de la mission lorsqu'il leur est précisé :

- qu'ils devront assumer l'accueil enregistrement et publicité foncière véritable porte ouverte à la polyvalence généralisée.

- qu'ils devront très certainement adopter l'indexation des déclarations à 50 000 € sans effectif supplémentaire.

- qu'ils devront assumer la totalité de la gestion et la relance amiable des déclarations de succession à seulement 3 agents.

Pour nous, cette situation est très révélatrice du contexte actuel : Direction Générale et Direction Locale précipitent les réorganisations, quitte à aller dans le mur, sous prétexte de conjurer les suppressions d'emplois qui nous sont imposées depuis des années. Mais nous pouvons vous l'affirmer, nous n'avons plus les moyens d'assumer humainement et qualitativement les missions de la DGFIP.

Nous demandons l'arrêt des suppressions d'emplois et réaffirmons notre opposition aux réformes de structures engagées pour 2016, et qui ne sont qu'une mauvaise réponse aux manques de personnels.

Dans le respect des agents, nous vous demandons de prendre la mesure de votre impréparation et de repousser à plus tard la mise en oeuvre de réformes qui auront de graves impacts sur les collègues sur nos conditions de travail.

Notre profond désaccord a du reste conduit les représentants des personnels en CHSCT à saisir l'inspection du travail.

L'organisation du stage de prévention des risques psychosociaux ne peut suffire à vous dédouaner pénalement quand vos décisions font peser d'aussi graves menaces sur les conditions de travail des agents.